



Contractuel fonction publique hospitaliere

Par **nicolasriotteau**, le **17/08/2011** à **03:14**

Bonsoir,
voilà je suis actuellement contractuel assimilé fonctionnaire depuis près de 5 ans sur un hopital public en tant qu'ambulancier au seins d'un SAMU/SMUR, ma question était ai je le droit de créer ou reprendre une société d'ambulance privée dans le meme departement à la fin de mon prochain contrat ? J'ai entendu parlé d'histoire de concurrence déloyale ? comment faire?
Merci de votre réponse

Par **pat76**, le **17/08/2011** à **15:20**

Bonjour

Dans votre contrat vous avez une clause de non-concurrence?

Par **nicolasriotteau**, le **17/08/2011** à **19:26**

Bonjour,
tout d'abord merci de votre intérêt, non je n'ais aucune clause de non concurrence dans mon contrat mais étant ambulancier au SMUR la DDASS ou l'ARS peuvent elles m'empecher de créer ma société de transport sanitaire privée dans le meme departement et faire valoir une concurrence déloyale
merci à vous

Par **cocci**, le **19/08/2011** à **23:43**

Je ne sais pas si on peut vraiment parler de concurrence déloyale, même s'il s'agit aussi de transport sanitaire, puisque le SMUR et les sociétés privées d'ambulance sont complémentaires. De plus je connais un ambulancier qui travaillait dans le privé et qui a ensuite créé sa société d'ambulance à 10km de son ancien patron, dans le même département il y a 3 ans sans souci.